

Procès-Verbal de la Réunion du 06 décembre 2022 à 19 heures 30

Le conseil Municipal de la commune de LIESSIES (Nord) dûment convoqué le vingt-neuf août deux mil vingt-deux s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, dans la Maison Commune sous la Présidence de Monsieur Alain RICHARD, Maire de LIESSIES.

Nombre de conseillers en exercice **14**

Présents : Mesdames et Messieurs : Alain **RICHARD**, François **RICHEZ**, Nathalie **GROUZELLE**, Jean-Jacques **DURANT**, Franck **PLATEAU**, Patrick **BONNEAU**, Bernard **COOLBRANDT**, Anne-Marie **DESOIGNIES**, Guillaume **MATHIEU**, Rémi **LEROY** et Mickaël **SNAUWAERT**

Absent : Néant

Absent excusé(s) : Mesdames Suzanne **WYART**, Lucie **WILLAME** et Sonia **BLONDEL**

Pouvoir : Madame Lucie **WILLAME** empêchée a donné pouvoir à Monsieur Alain RICHARD, Maire
Madame Sonia **BLONDEL** empêchée a donné pouvoir à Monsieur Nathalie **GROUZELLE**, conseiller municipal

Madame Suzanne **WYART** empêchée a donné pouvoir à Monsieur François RICHEZ, Adjointe au Maire

Démissionnaire : Madame Sandrine **CLAISSE**

Secrétaire de Séance : Monsieur Guillaume **MATHIEU**

1. Participation employeur : garantie maintien de salaire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que par délibération en date du 19 octobre 2012, la Commune de Liessies a décidé de participer à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents, dans le cadre de la procédure dite de labellisation.

Cette participation s'élève à 7,50 euros par mois et par agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de revoir cette participation.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents, DECIDE de participer à hauteur de 15 euros par mois et par agent, au prorata du temps de travail à la couverture de prévoyance souscrite par ses agents, à compter du 1^{er} décembre 2022.

2. Vente du Broyeur

Le broyeur a coûté 8000 euros et il y a eu environ 7000 euros de frais de réparation.

Monsieur le Maire propose de le vendre.

La mise à prix est fixée à 8000 euros avec 12 voix Pour.

3. Achat d'un adoucisseur d'eau pour la cantine

Monsieur le maire informe le conseil qu'il serait judicieux d'installer un adoucisseur d'eau à la cantine pour prolonger la durée de vie des équipements de la cantine et notamment le lave-vaisselle.

Le conseil municipal donne son accord avec 12 voix pour.

4. Site internet de la commune

Le site internet de la commune est en cours de création. Il devrait s'appeler « liessies.fr »

5. Tour de table sur le déroulement de la mandature

La parole est donnée à tous les conseillers, maire et adjoints

- Faire un groupe Messenger CM
- Faire un compte rendu après chaque commission
- Envoyer les compte rendu de l'école à tous le conseil

6. Questions et informations diverses

- Colis des aînés : la distribution aura lieu le samedi 17 décembre 2022
- Subvention 2023 : 2 dossiers seront déposés – le premier pour l’informatisation de l’école et le deuxième pour la réfection de la toiture de l’école et isolation des combles
- Galette : organisation de la galette des rois le 08 janvier 2023
-

Le secrétaire,

Guillaume MATHIEU

Le Maire,

Alain RICHARD

Publié sur le site internet de la commune le 23 mars 2023